

2. L'environnement biologique

2.1. La Brie Boisée, un espace naturel forestier préservé

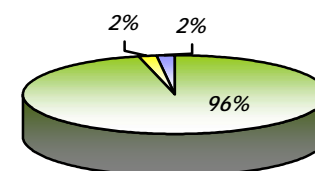
La répartition de la trame verte de la Brie Boisée, dominée par les ensembles forestiers peut se lire selon 3 typologies d'espaces :

- **les forêts et grands massifs forestiers** : Forêt principalement composée de chênes sessiles (ou chênes rouvres) et de châtaigniers et, en fonction de la diversité pédologique, de charmes, de tilleuls, de bouleaux ou de trembles.
- **la plaine agricole ou les terres cultivées** : la céréaliculture induit une faible diversité floristique et des adventices de cultures (armoise commune, mouron des oiseaux, ortie, patience, lamier pourpre...)
- **la trame verte des ensembles urbanisés**

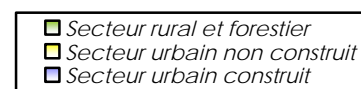
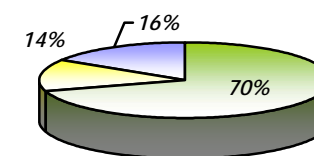
Mode d'occupation des sols par commune (source IAURIF en 1999)

Commune	Espace urbain construit	Espace urbain non construit	Espace forestier et rural
Favières	57.54 ha (2%)	49.11 ha (2%)	2734.79 ha (96%)
Ferrières	99.62 ha (16%)	84.21 ha (14%)	432.34 ha (70%)
Pontcarré	50.42 ha (5%)	27.62 ha (3%)	890.08 ha (91%)
Villeneuve-Saint-Denis	45.29 ha (6%)	22.13 ha (3%)	674.41 ha (91%)
Villeneuve-le-Comte	58.58 ha (3%)	28.24 ha (1%)	1818.12 ha (95%)

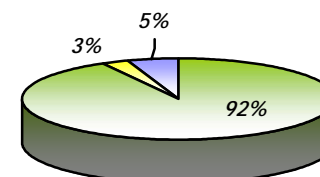
Favières



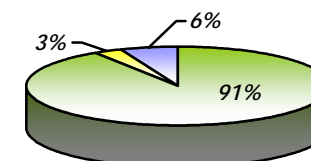
Ferrières



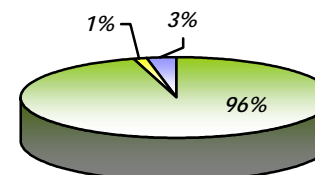
Pontcarré



Villeneuve-Saint-Denis



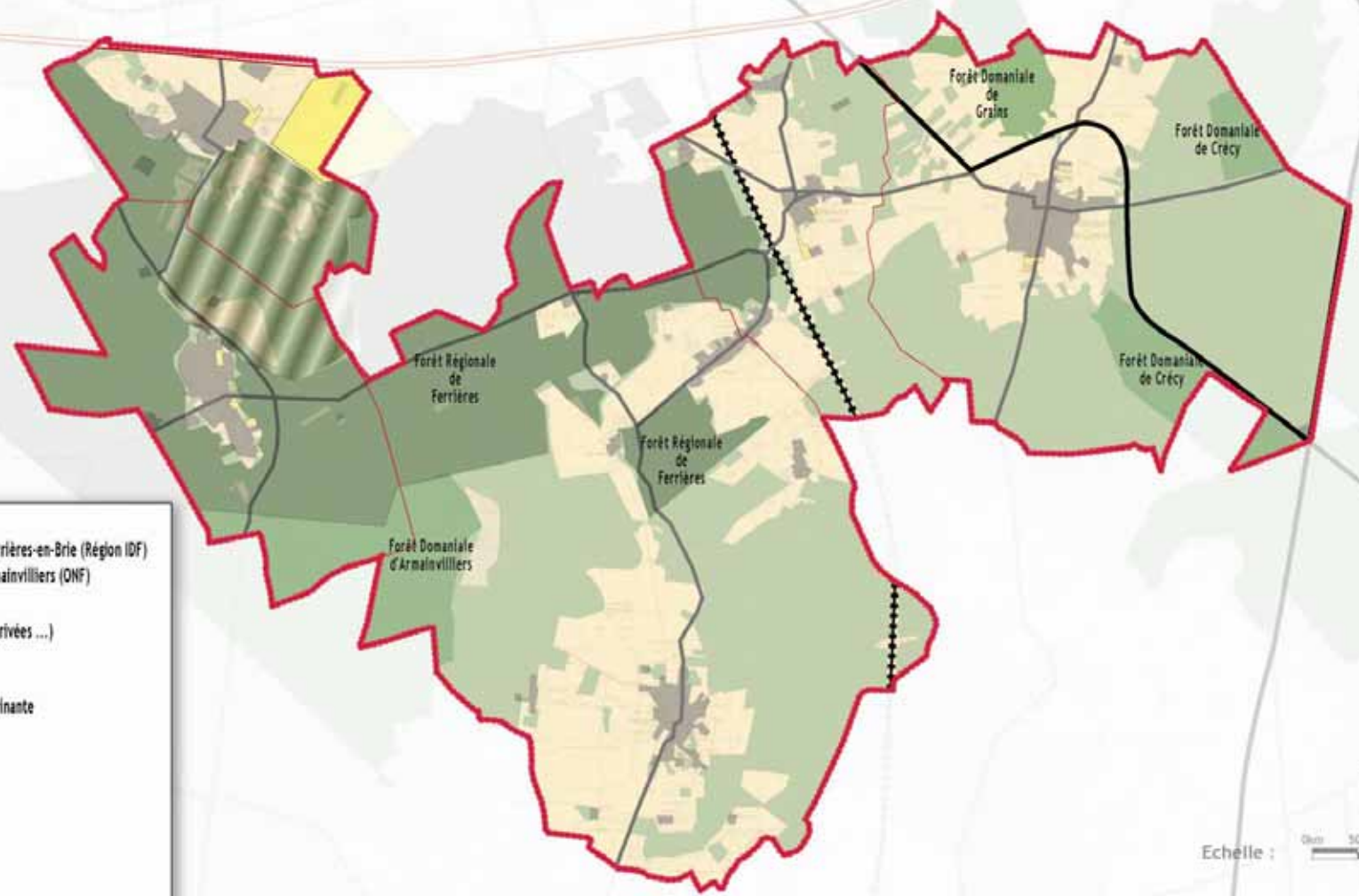
Villeneuve-Le-Comte





Légende

- Espace forestier
 - Forêt Régionale de Ferrières-en-Brie (Région IDF)
 - Forêt Domaniale d'Armainvilliers (ONF)
 - Parc de Ferrières
 - Autres forêts (forêts privées ...)
- Espace agricole
 - Céréaliculture prédominante
 - Vergers
- Espace urbanisé
 - Noyaux urbains
- Réseaux viaire et ferroviaire
 - A4
 - RN
 - RD
 - Voie ferrée



Echelle : 0km 500m 1km 1,5 2km

Avec la prépondérance de ses massifs boisés, la Brie Boisée appartient à la Ceinture Verte de la région Ile-de-France.

Les principaux massifs forestiers publics et leurs caractéristiques :

Désignation	Superficies	Propriétaire	Gestionnaire	Aires d'accueil	Autres observations
Forêt domaniale de Crécy	environ 1187 ha en partie sur la Brie Boisée	Etat	ONF	Obélisque, Croix de Tigeaux, Grands Buissons, Penthièvre	Ces deux forêts sont gérées pour l'accueil du public avec tout de même un effort pour la production de bois d'oeuvre feuillu de qualité. Elles font l'objet de plans d'aménagement regroupant toutes les orientations de la gestion qui doit leur être appliquée. Les relations avec les propriétaires privés se limitent aux propriétés mitoyennes pour d'éventuelles questions de surveillance de limites.
Forêt domaniale d'Armainvilliers	1522 ha en partie sur la Brie Boisée	Etat	ONF	Barrière Noire, Trois Mares	Le souci actuel est de gérer « l'après tempête » et de reconstituer les nombreux peuplements détruits par celle-ci. Il n'y a pas d'identification d'espaces boisés plus sensibles ou à protéger en particulier dans ces deux forêts, ni de projet particulier d'aménagement.
Forêt Régionale de Ferrières	environ 3000 ha	Région Ile de France	Agence des Espaces Verts de la Région IdF		L'AEV envisage d'ouvrir un espace plus important au public. Un projet concernant la Forêt de Ferrières-en-Brie est en cours de réflexion : il consisterait à créer un itinéraire de promenade au niveau du village (boucle autour du village). Une lettre d'informations régionale paraîtra à ce sujet.

Sources : Office National des Forêts – ONF – mai 2006

Un vaste espace forestier est géré par des propriétaires privés : la sphère des acteurs y est complexe et diversifiée.

La Forêt Régionale de Ferrières

Cette ancienne propriété de la famille Rothschild acquise en 1973 par l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France s'étend sur 2900ha afin de préserver le massif de l'urbanisation et l'ouvrir au public. Cette démarche s'inscrit dans le projet de ceinture verte de l'agglomération parisienne, développé par l'Agence des Espaces Verts et pour lequel la forêt de Ferrières, par son ampleur, constitue un élément. La fréquentation touristique était estimée il y a peu à 200 000 visiteurs par an en forêt de Ferrières.

La forêt régionale de Ferrières et la forêt domaniale d'Armainvilliers, indissociables, forment le plus vaste espace boisé de l'est parisien. Elles amorcent le massif forestier qui se prolonge par les forêts de Crécy et de Malvoisine. Espace fédérateur pour la ceinture verte régionale, la forêt est confrontée aux avancées urbaines de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, au nord, et à celles de la banlieue, à l'ouest.

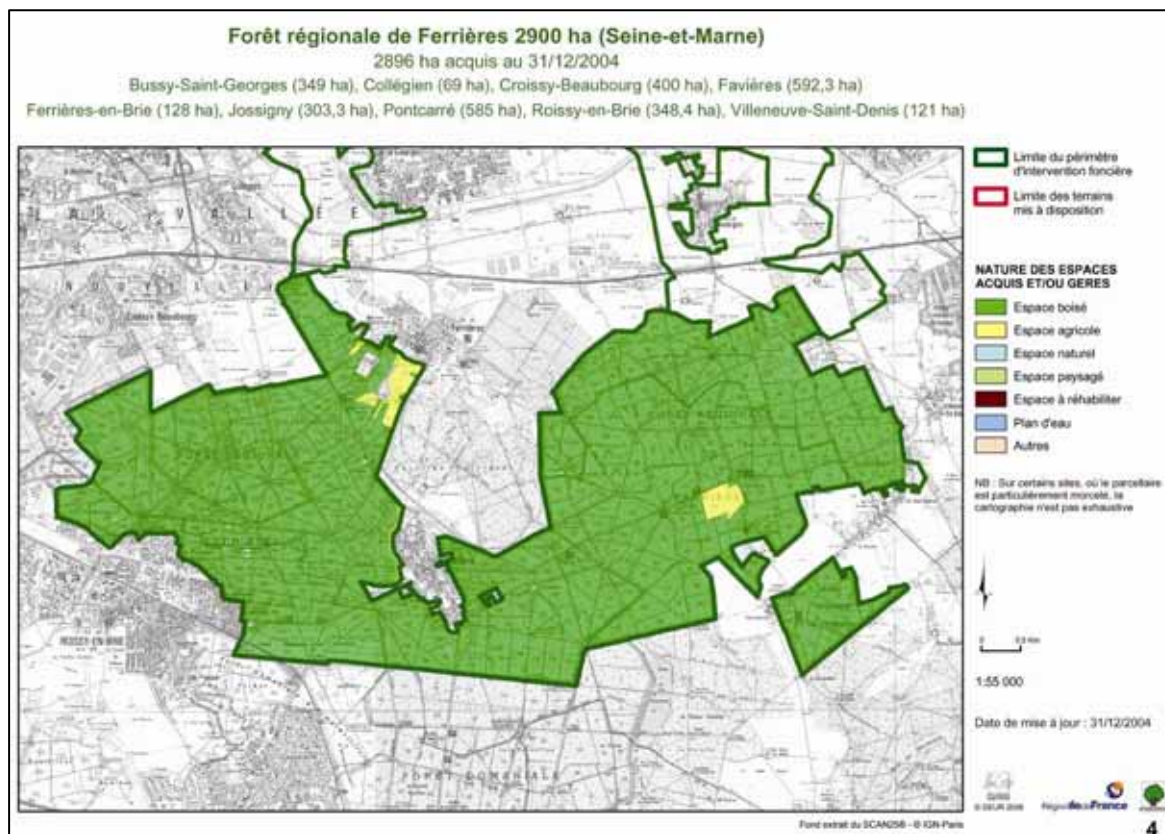
Cette forêt présente un intérêt paysager avec la diversité de ses allées : allées de chasse, allée majestueuse des séquoias, allée des poiriers, allée de platanes de la Ferrandière.

Ce massif offre une diversité faunistique. La forêt de Ferrières est une forêt humide, au relief peu marqué, et le territoire est celui de la chênaie-charmaie. Le chêne rouvre est ainsi très dominant et s'accompagne du chêne pédonculé sur les sols plus frais, le frêne est abondant dans la partie est du massif, le châtaignier, essentiellement sur les sols sableux de la butte de Belle Assise.

Tilleul, érable, merisier, alisier torminal mais aussi bouleau et tremble sont également disséminés et contribuent à la diversité arborée.

La présence de nombreuses mares, les clairières, l'ancienne carrière de Belle Assise, les chênes et hêtres remarquables, participent également avec les abords de villages et le contexte agricole, à son identité.

Le territoire de la Brie Boisée est marqué par la prédominance de la forêt. Les acteurs – propriétaires et gestionnaires - y sont multiples : Région via l'AEV, Etat via l'ONF, privés (Domaine de Ferrières-en-Brie, petites parcelles morcelées issues d'héritages ...).



Les forêts domaniales et bois privés

La Forêt de Ferrières-en-Brie est en continuité avec d'autres massifs forestiers. Ces autres masses boisées appartiennent à l'Etat (forêts domaniales gérées par l'ONF) ou à des propriétaires privés. Elles contribuent au maintien des corridors écologiques.

Les différents propriétaires et gestionnaires de la forêt entre Etat et Privés posent la question de l'usage : en effet, la forêt domaniale a une vocation de tourisme, loisir et promenades, en plus d'une gestion sylvicole traditionnelle, et la forêt privée à vocation davantage liée aux cynégétiques : élevages, réserves de chasse, et qui sont inaccessibles au public.

Les forêts les plus importantes présentes sur le territoire du SCoT sont :

- **Forêt domaniale de Crécy** : massif forestier correspondant à du taillis sous futaie de chêne comprenant des essences comme le bouleau blanc, hêtre fayard. Les lisières développées avec les jeunes pousses jouent un rôle de protection de la forêt (espace tampon).
- **Forêt domaniale d'Armainvilliers**
- **Forêt domaniale des Grains**
- **Domaine du Roi du Maroc**
- **Domaine de la Compagnie Fermière**
- **Les Bois** : de la Glaisière, des Charbonniers, de Saint Denis, de Jariel, de Bussy...
- **Les réseaux de bosquets agricoles et de haies.**

Composées de chênes sessiles (ou chênes rouvres) et de châtaigniers et – en fonction de la diversité pédologique – de charmes, de tilleuls, de bouleaux ou de trembles, ces forêts contribuent à diversifier le potentiel floristique de la région.

La grande superficie forestière permet également de garantir la richesse faunistique : chevreuils, cerfs Sikas et sangliers sont abondants. Lapins, renards, blaireaux, putois, belettes, fouines, martres et une grande variété d'oiseaux sont également observés.

L'avifaune se compose de pinsons des arbres, mésanges, fauvelles des jardins, alouettes des champs, pigeons ramiers, corneilles noires, moineaux, hirondelles, etc.

La Tempête du 26 décembre 1999

Quelques chiffres sur la tempête pour la région Ile-de-France (forêt publique) :

Volumes abattus par département (en m³) :

Départements	Feuillus	Résineux	Total
Seine-et- Marne	562 000	238 000	800 000
Yvelines	420 000	294 000	714 000
Essonne	119 000	33 000	152 000
Hauts-de-Seine	16 000		16 000
Val-de-Marne	19 000		19 000
Val-d'Oise	28 000	3 000	31 000
Total Région	1 164 000	568 000	1 732 000

Comme nous l'indiquent les chiffres ci-dessus, l'Île-de-France déplore 1,7 million de m³ de bois "chablis" (arbres renversés ou cassés par le vent) soit 7 fois la récolte moyenne annuelle. Les forêts les plus touchées sont : Rambouillet, Saint Germain, Marly, Verrière, Sénart, Fontainebleau, Ferrières, Le Mans, Choqueuse, Versailles.

Conséquences locales sur la Brie Boisée :

Concernant la tempête de décembre 1999, seules les forêts de Ferrières et d'Armainvilliers ont été touchées sur le territoire de la Brie Boisée. Pour Armainvilliers, le plan d'aménagement qui couvrait la période 1995-2014 a été modifié dès 2000 pour prendre en compte les dégâts de la tempête. En effet, la régénération de la forêt se fait habituellement par des coupes successives (ensemencement, secondaires et définitive) pour obtenir des renouvellement naturels en fonction de l'âge des peuplements adultes. La tempête a procédé en une journée à ces coupes dans des zones que l'aménagiste n'avait pas forcément prévues (plus de 100ha). Il a donc fallu adapter la gestion à ce nouvel état initial. (Sources : ONF)

La bande de protection des 50m

La bande de protection de la lisière de la forêt accueille faune et flore, sa préservation est donc primordiale. A cet effet, le Schéma Directeur de l'Ile-de-France a depuis 1994 rendu obligatoire un recul minimum de l'urbanisation de cinquante mètres de la lisière de la forêt.

« En dehors des sites urbains constitués, toute nouvelle urbanisation à moins de 50 m des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha sera proscrite ».

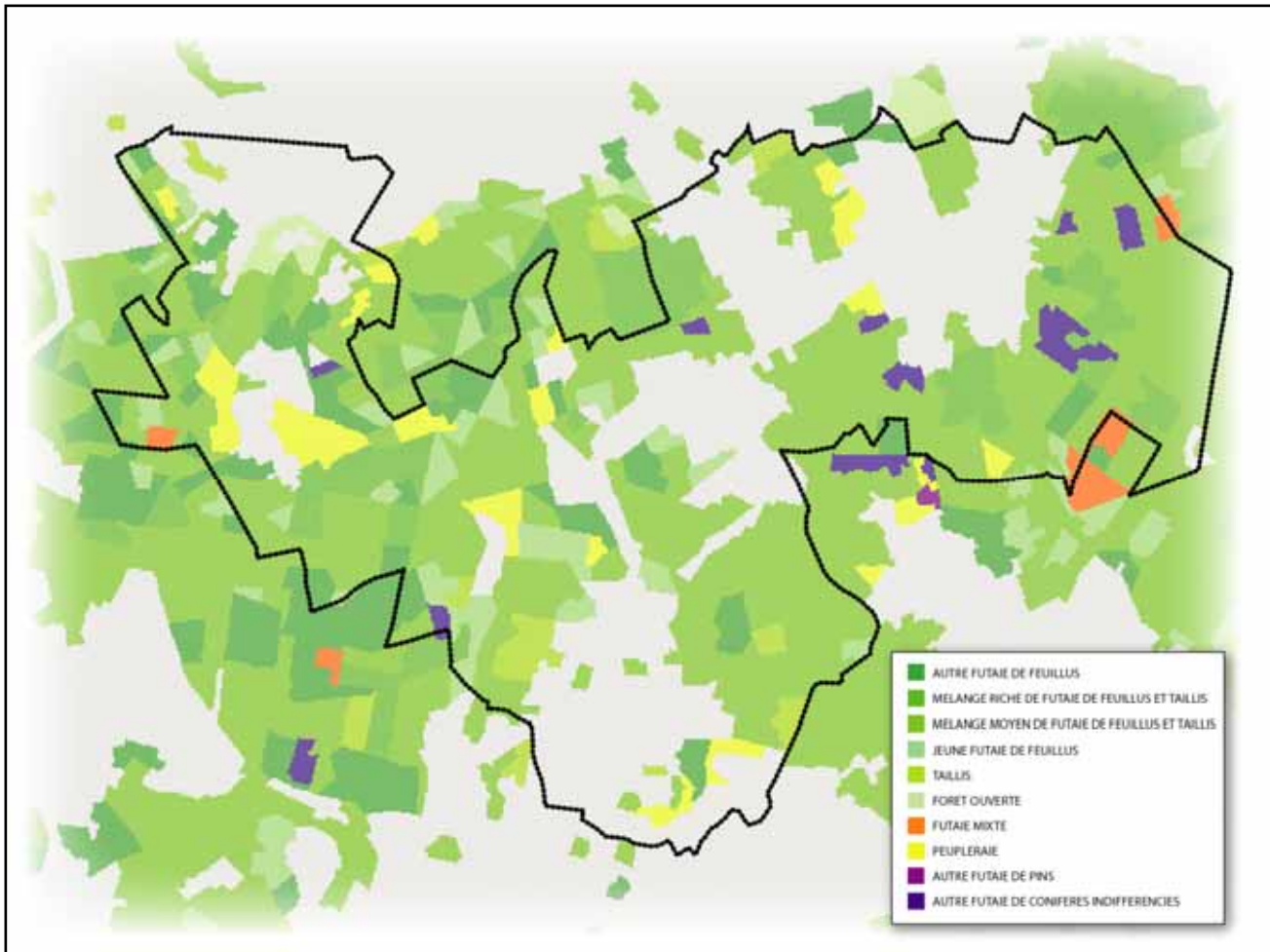


*Une trame verte très développée
(Ferrières-en-Brie)*

L'espace forestier, bien qu'artificiel parce que géré par l'Homme, n'en reste pas moins naturel dans le sens où il constitue un véritable écosystème complexe. La proximité des espaces urbanisés ou cultivés de manière intensive a contribué à une fragmentation des forêts, espaces naturels sensibles et fragilisés.

Ainsi, les principaux enjeux en terme de SCoT restent liés à la préservation et à la valorisation de l'espace naturel que représente la forêt : protection des lisières (impact des infrastructures et de la surfréquentation), restauration de la biodiversité de l'écosystème forestier (enjeux de gestion forestière), ouverture raisonnée au public (aménagement d'accès, promotion des liaisons douces...).

La multiplication des acteurs incite par ailleurs à lancer la réflexion d'une politique commune des espaces forestiers en déterminant précisément la vocation de chaque espace de la forêt (ouverture, protection, restauration, entretien) : pourquoi ne pas initier éventuellement une préservation au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du département ? Comment mettre en cohérence l'ouverture des espaces au public et l'identification des espaces fragilisés à acquérir en priorité et à préserver (souvent des petites parcelles privées non entretenues) ? Cette réflexion peut s'engager autour de politiques d'extension des protections des forêts domaniales et régionale existantes, mais aussi de gestion et d'ouverture au public par exemple.



Les modes de gestion forestière en Brie Boisée
 Source : IFN (avant tempête 1999)

*Arbres d'alignement
 d'un axe forestier près
 de Pontcarré (droite)*



*Bois communal ouvert
 au public à
 Villeneuve-le-Comte
 (centre)*

*Découverte de la forêt
 régionale de Ferrières
 (sentier aménagé aux
 abords du bourg près
 du stade) (bas)*



2.2. La Vallée de la Marsange, ripisylves et zones humides

Les corridors biologiques constituent un réseau extraterritorial d'une importance capitale dans le maintien de la biodiversité au-delà du SCoT.

Les ripisylves forment un cordon végétal qui sépare les plaines agricoles des cours d'eau. La ripisylve vient de l'association des termes latins " ripa " qui signifie rive (c'est-à-dire un espace marquant la limite entre le milieu terrestre et le milieu aquatique), et de " sylva " qui signifie forêt.

Cette formation arborescente est plus ou moins dense et accessible et constitue une matérialisation paysagère de la présence des cours d'eau.

La ripisylve constitue une véritable réserve écologique tant végétale qu'animale. Les oiseaux, le gibier, les insectes, les batraciens et les espèces piscicoles y trouvent tantôt un abri, tantôt une zone de reproduction, tantôt la source de leur alimentation.

Elle conditionne la dynamique même du cours d'eau : impacts sur l'écoulement de l'eau, présence de branches et de branchages dans la rivière appelés embâcles, stabilité ou érosion des berges, effets de crues.

La ripisylve agit directement sur la qualité de l'eau (résorption des excédents d'engrais et autres produits phytosanitaires).

La végétation arborée associée à ces milieux se compose de saules pleureurs, frênes, peupliers...

2.3. Les vastes espaces agricoles contributeurs des richesses environnementales et paysagères de la Brie Boisée

Intérêts écologiques du milieu rural

A première vue, la plaine agricole ou les terres cultivées semblent offrir une faible diversité floristique (céréaliculture : blé, orge, colza) et adventices des cultures : armoise commune, mouron des oiseaux, ortie, patience, lamier pourpre...). Pourtant, la biodiversité en milieu rural résulte de l'hétérogénéité des types d'habitat, des climats, des sols et reliefs qui influent sur les modes de culture des différentes régions agricoles.

Sur le territoire de la Brie Boisée, différentes utilisations sont observées:



Chemin agricole bordé d'une haie, en limite d'une grande parcelle de colza

- Les grandes cultures
- Les jachères
- Les petites structures boisées (taillis, bosquets, haies, prairie...)
- Les vergers

Aujourd'hui, la diversité biologique est parfois menacée ou régresse pour différentes raisons (culture intensive, remembrements, recalibrage et canalisation des cours d'eau, utilisation de produits phytosanitaires ...).

Les grandes cultures accueillent des plantes associées dites **plantes messicoles** qui poussent dans les champs de céréales (bleuets, coquelicots, adonis, nigelle ...). Ces espèces sont importantes pour l'écosystème (insectes, nourriture et niche pour l'avifaune).

Les jachères : En 1992, la PAC¹ a rendu obligatoire le gel de 10% des surfaces en céréales. Celles-ci peuvent être fixes ou tournantes. La microfaune y est particulièrement développée. Les jachères servent aussi d'habitat pour les espèces nicheuses, et de terrain de chasse pour les rapaces.

Les petits ensembles boisés, taillis et ripisylves des vallées : la large variété des milieux rencontrés constitue un réseau végétal et favorise la circulation des espèces animales.

Les **vergers**, principalement situés au nord de Ferrières-en-Brie et plus ponctuellement à Villeneuve-Saint-Denis et à Villeneuve-Le Comte, ajoutent encore à la diversité culturelle de la Brie Boisée.

¹ La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union Européenne. Son objectif est, à l'origine, de rendre la Communauté Européenne autosuffisante, plus solidaire, et de moderniser un secteur agricole encore très disparate selon les pays. La PAC représente 40 % des dépenses dans le budget européen.

Les actions de maîtrise des impacts de l'agriculture :

La Brie Boisée, tout comme l'ensemble du département de Seine-et-Marne, a été classée en "zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole" par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France le 2 juillet 1997. Cette pollution s'explique en partie par les pratiques culturales des 30 à 50 dernières années et par la spécialisation céréalière qui induisent une forte consommation en produits intermédiaires et de ce fait entraînent une pollution agricole diffuse.

L'apport en engrais azoté est prépondérant dans les zones de grandes cultures. Il provoque une pollution croissante de la ressource en eau surtout dans les zones vulnérables. Par ailleurs, les cultures céréalières sont grandes consommatrices en herbicides (triazines et urées substituées).



Vergers au nord de Ferrières

L'agriculture contribue au même titre que la sylviculture à la diversité des paysages et de la richesse biologique. Cependant, l'intensification de l'agriculture peut tendre, à terme, vers une banalisation du paysage agricole et un essoufflement de la biodiversité. C'est pourquoi l'encouragement à des pratiques agricoles plus favorables au maintien des écosystèmes (réduction d'intrants, pratique de la fauche, du pâturage pour l'entretien, développement des jachères, prairies, bandes enherbées...) grâce à des outils adaptés (CAD : contrat d'agriculture durable, etc.) devient un véritable enjeu environnemental à intégrer dans les stratégies du SCoT.

Le projet global de territoire à l'échelle du SCoT doit encourager les projets de valorisation et de protection de l'environnement en associant collectivité et monde agricole.

La trame verte fortement développée des ensembles urbanisés

De nombreuses haies arborées renforcent les coutures de ce patchwork forestier. Certaines présentent un caractère remarquable (route de la Brosse, allée de la Taffarette, alignements de marronniers de l'entrée nord du château de Ferrières, allée de séquoias, saule pleureur à Favières...); d'autres, situées en frange urbaine ou en entrées de villages comme à Villeneuve-le-Comte, assurent un confort visuel du fait d'une harmonie de volumes et d'un équilibre minéral/végétal.

Les boisements en couronne autour des entités urbaines sont liés à l'aménagement ancien du territoire : l'urbanisation se réalisait dans les clairières après défrichement. Cette organisation concentrique induit des relations paysagères fortes entre les bourgs et les forêts.

Outre son rôle esthétique et visuel, cette trame végétale en milieu anthropisé joue un rôle écologique : lieux de refuge, de ressource alimentaire, de reproduction et de passage pour la faune (petits mammifères, lièvres, lapins, faucons, passereaux, reptiles)... Des enjeux de protection doivent donc être pris en compte par le SCoT.



*Engin agricole et corps de ferme –
La Guette (Villeneuve-Saint-Denis)*



*Petit élevage en marge du village
clairière de Pontcarré*



Ferme isolée - Favières



*Vaste plaine céréalière - Hameau
de la Route des Grés*



*Des franges urbaines
largement
végétalisées
Villeneuve-le-Comte*

2.4. Des espaces sensibles protégés – Inventaires et protections

Le territoire du SCoT comprend de nombreux périmètres d'inventaires et de protection, gage de reconnaissance de son patrimoine écologique.

Patrimoine naturel et paysager reconnu :

- 1 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 (forêt régionale de Ferrières et Armainvilliers)
- 1 Site classé (Domaine de Ferrières – 403ha)
- 1 ZPPAUP (Villeneuve-le-Comte)

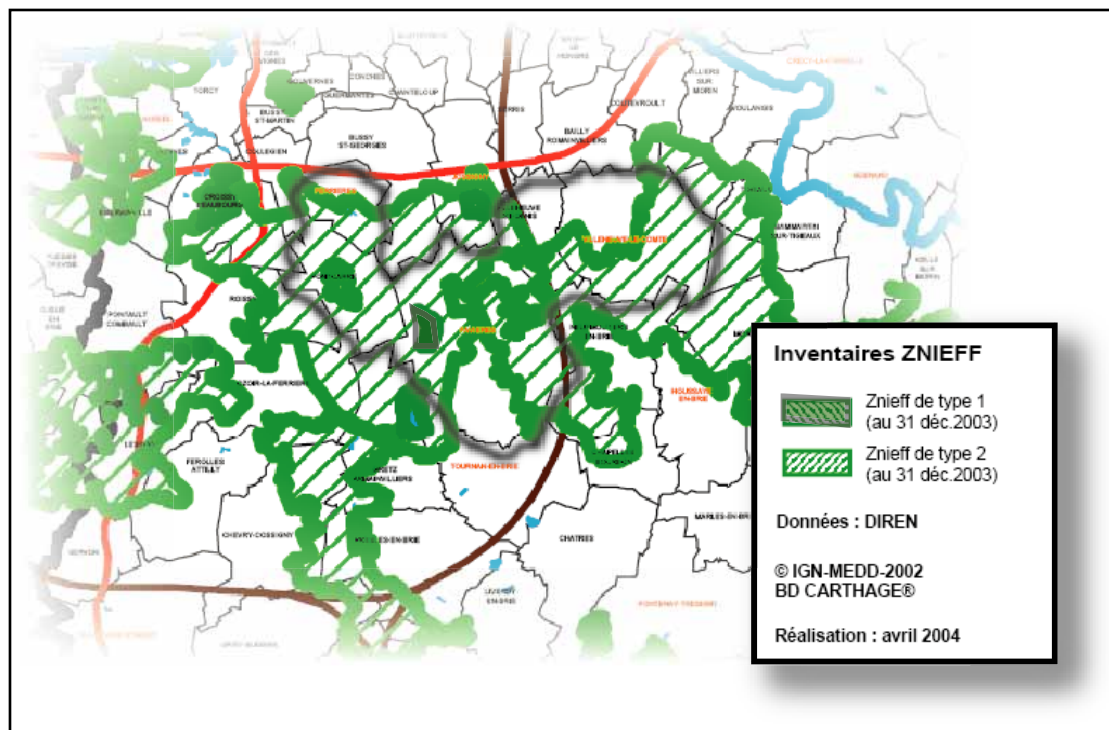
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique : ZNIEFF

Source : DIREN

Le périmètre du SCoT présente une superficie importante couverte par des ZNIEFF de type 1 ou 2 dont l'intérêt écologique est reconnu. Les espaces recensés sont le reflet de la diversité du territoire et un gage de sa qualité.

Une ZNIEFF de type 1 est répertoriée sur le territoire du SCoT sur la commune de Favières, au niveau de l'étang de Vincennes.

Deux ZNIEFF de type 2 s'étendent sur les communes incluses dans le SCoT. Elles concernent grossièrement la surface boisée de la Brie Boisée. Elles rassemblent la Forêt d'Armainvilliers (N°77374021) et la Forêt de Ferrières et de Crécy (N°77508021).



Espaces Naturels Sensibles : ENS

Source : CG77 et DIREN

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites naturels présentant un intérêt particulier pour la faune ou la flore qu'ils abritent, ou pour leurs caractéristiques paysagères ou esthétiques. Leur classement en "ENS" peut aussi avoir pour but de les protéger d'une urbanisation accélérée ou d'une fréquentation touristique trop intensive.

La loi du 18 juillet 1985 permet aux Départements de prélever une taxe sur l'ensemble des constructions entreprises sur leur territoire afin d'aménager, d'améliorer mais aussi d'acquérir de nouveaux terrains. Seule contrepartie : les espaces ainsi identifiés et valorisés doivent être ouverts au public. En Seine-et-Marne, le taux de cette taxe est de 1%. Les recettes qu'elle génère sont utilisées pour mener à bien des programmes d'études du milieu naturel, pour l'acquisition de terrains ou pour l'aménagement et la gestion de ces sites. Elles servent également à subventionner les collectivités locales porteuses de projets.

A ce jour, le Département de Seine-et-Marne est propriétaire d'environ 1 400 hectares d'espaces naturels sensibles. 11 sites sont ouverts au public pour une surface de 552 hectares.

Ces périmètres se situent principalement dans les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), sur la ceinture verte régionale, les forêts, ainsi que sur les berges et dans les vallées constituant des sites remarquables. La surface de ces périmètres représente 0,55% de celle du département.

Dans l'avenir, le Département souhaite ouvrir de nouveaux sites au public, l'acquisition et l'aménagement de nouveaux espaces ne pouvant être que progressifs.

La Brie Boisée est donc un territoire riche et varié en matière de milieux biologiques : il participe notamment à la structuration de la ceinture verte francilienne.

Ce patrimoine naturel fait l'objet de différentes mesures de protections et d'inventaires, ce qui témoigne d'une forte volonté de valorisation et de préservation émanant des collectivités.

Cependant, le développement des activités humaines exerce de fortes pressions sur les espaces naturels sensibles (impacts liés aux infrastructures, à l'intensification de l'agriculture, à l'étalement urbain...) et peuvent en dégrader la qualité (risques de pollution, nuisances ...).

Ainsi, la préservation de la qualité environnementale devra passer par des stratégies de protection et de valorisation dans le SCoT de la Brie Boisée. L'accent devra en particulier être mis sur l'articulation entre la préservation des espaces naturels et l'ouverture au public pour les sports/loisirs de plein air et pour le tourisme.

